INFORMATIONS PRÉVENTIVES

Préfecture des Hautes-Alpes

PRÉPARATION A LA SITUATION DE CRISE

- *S'informer à la mairie sur la nature des évènements susceptibles de survenir sur votre lieu de travail ou de résidence : consultation du Dossier Communal Synthétique (disponible en mairie).
- *Demander les attitudes à adopter face à la surveillance de ces types d'évènements naturels.

A LA DIFFUSION DE L'ALERTE METEO : PASSAGE A LA SITUATION ORANGE OU ROUGE

- *Si vous résidez dans un camping à risques, respectez les consignes de sécurité diffusées par le gestionnaire. Sinon se mettre en sécurité dans un endroit hors de portée des plus hautes eaux (étage d'une maison, point haut...)
- *S'informer de l'évolution de la situation, notamment en écoutant la radio.
- *Eviter les déplacements en voiture.
- *Informer les autorités de tout danger observé.
- *Signaler votre présence si vous êtes isolé.

PENDANT L'EVENEMENT

- *Rassembler les équipements minimums : papiers personnels, médicaments urgents....
- *Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille : ils sont aussi protégés (enfants pris en charge par l'école) *Rester informé des événements et appeler les secours uniquement en cas d'urgence.

APRES L'EVENEMENT

- *Evaluer vos dégâts et identifier les éventuelles situations dangereuses sur vos biens: risque d'effondrement, risque électrique... Tenez-vous en éloigné.
- *Signaler l'absence éventuelle prolongée et inexpliquée d'un proche.

NUMEROS UTILES

SAPEURS POMPIERS:

A partir d'un fixe: 18 A partir d'un mobile: 112

GENDARMERIE: 17

SAMU: 15

METEO FRANCE: 08.99.71.02.05

Internet:

<u>WWW.meteofrance.com</u> ou <u>WWW.meteo.fr</u>

MAIRIE: 04.92.45.32.00

Email: mairie@reotier.fr

Site: https://www.reotier.fr/

<u>Un dossier plus détaillé sur les risques</u> majeurs est disponible en <u>Mairie</u>

<u>Pour toute information complémentaire</u> <u>contacter:</u>

Marcel CANNAT, Maire, Président du SDIS 05

Michel MOURONT, 1er Adjoint

MAIRIE DE RÉOTIER



Document d'information communal sur LES RISQUES MAJEURS

La Commune est concernée par les risques naturels suivants :

- **▶**AVALANCHES
- > CRUE DE TORRENT
- > MOUVEMENT DE TERRAIN
- > FEU DE FORET
- ➤ SISMICITE MOYENNE (ZONE 4)
- > CRUE DE LA DURANCE

Cher(e)s administré(e)s,

Il est un droit du citoyen de bénéficier d'une information préventive sur les risques majeurs.

Dans notre département, toutes les communes sont concernées et soumises de 1 à 5 risques et plus.

Sur notre commune, 6 risques sont répertoriés et il est de mon devoir de vous fournir les informations permettant à chacun d'avoir une confiance lucide génératrice des bons comportements individuels et collectifs le moment venu.

Recevez, cher(e)s administré(e)s, mes salutations les meilleures.

Le Maire, Marcel CANNAT.